

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2015

Janvier 2018

Directeur Général, Directeur de publication	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION
Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Introduction

Dans son volet justice, le Plan Sénégal Émergent (PSE) s'est fixé pour objectif « *d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés* ». Plusieurs mesures sont déjà engagées pour l'informatisation de la chaîne judiciaire et pour la révision du code pénal et du code de procédures pénales, en plus de la rénovation et du renforcement de la carte judiciaire. Cependant, quelques dysfonctionnements liés à la complexité et la lourdeur de certaines procédures limitent encore son efficacité.

Ce chapitre s'inscrit dans la série des publications annuelles et régulières de la Situation économique et sociale nationale (SESN) et fait le point sur la situation judiciaire de l'année 2015 en s'appuyant sur les statistiques pénitentiaires et sur celles de l'éducation surveillée.

La première section analyse la répartition de l'offre en établissements pénitentiaires. La deuxième procède à l'évaluation de l'offre et de la couverture en personnel. La troisième partie fait le point sur l'état et la structure de la population carcérale. L'analyse de la situation des indicateurs de démographie pénale fait l'objet de la quatrième section. Enfin, la dernière section examine le niveau de prise en charge des enfants en situation difficile.

V.1. REPARTITION DE L'OFFRE EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires dont 22% sont localisés dans la région de Dakar. Les régions de Thiès, Fatick, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor disposent chacune de trois établissements pénitentiaires (8%) tandis que Kolda et Tambacounda n'en comptent que deux (5,4%), chacune. Les autres régions (Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou) sont dotées, chacune, d'un (1) établissement, soit 2,7% de l'ensemble.

Tableau V-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région en 2015

REGION	Nombre	Pourcentage
Dakar	8	21,6
Diourbel	3	8,1
Fatick	3	8,1
Kaffrine	1	2,7
Kaolack	3	8,1
Kédougou	1	2,7
Kolda	2	5,4
Louga	3	8,1
Matam	1	2,7
Saint-Louis	3	8,1
Sédhiou	1	2,7
Tambacounda	2	5,4
Thiès	3	8,1
Ziguinchor	3	8,1
Total	37	100,0

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2015

V.2. COUVERTURE EN PERSONNEL PENITENTIAIRE

Sur le plan de la dotation en personnel, l'administration pénitentiaire a fonctionné avec 1090 agents dont 21,7% de sexe féminin. La structure du personnel le gros des effectifs est constitué de Surveillants de prison (86,2%), d'agents administratifs (7,2%), de Contrôleurs (3,5%) et d'inspecteurs de prison (1,7%).

Par rapport à l'année 2014, on relève dans l'ensemble une réduction des effectifs du personnel de l'ordre de 137 agents, notamment au niveau des postes de Surveillants de prison (- 147) et des Inspecteurs (-3). Par contre, les effectifs de Contrôleurs de prison, des agents administratifs ainsi que des médecins et agents non commissionnés ont été étoffés respectivement de 5, 4 et 2 agents supplémentaires. Enfin, il est à noter que la part du personnel de sexe féminin s'est légèrement réduite plus particulièrement au niveau de postes d'Inspectrices de prison. Le tableau 6.2 ci-après en dresse la situation.

Tableau V-2 : Effectifs du personnel pénitentiaire et ratios de couverture en 2014 et 2015

PERSONNEL PENITENTIAIRE	2014				2015				Ecart		
	Homme	Femme	Total	% col	Homme	Femme	Total	%col	Homme	Femme	Total
Magistrat/Colonel de gendarmerie	1	0	1	0.1%	1	0	1	0.1%	0	0	0
Médecin-Commandant	1	0	1	0.1%	2	1	3	0.3%	1	1	2
Inspecteur	1	21	22	1.8%	18	1	19	1.7%	17	-20	-3
Contrôleur	28	5	33	2.7%	34	4	38	3.5%	6	-1	5
Comm. /Contrôleur	1	2	3	0.2%	1	2	3	0.3%	0	0	0
Agent administratif	61	14	75	6.1%	56	23	79	7.2%	-5	9	4
Comm./Agent administratif	0	1	1	0.1%	0	1	1	0.1%	0	0	0
Surveillant de prison	830	255	1085	88.4%	738	202	940	86.2%	-92	-53	-145
Com./Surveillant de prison	0	2	2	0.2%				0.0%	0	-2	-2
Agent non commissionné	2	2	4	0.3%	4	2	6	0.6%	2	0	2
TOTAL PERSONNEL	925	302	1227	100.0%	854	236	1090	100.0%	-71	-66	-137
%	75,4	24,6			78,3	21,7					

Pour mieux apprécier l'offre de personnel pénitentiaire ainsi que le niveau de couverture, une analyse de la population carcérale est nécessaire. Celle-ci est abordée dans la partie qui suit.

V.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION CARCERALE

La population carcérale est constituée de l'ensemble des personnes incarcérées à la suite du jugement d'un Tribunal (personnes condamnées) ou dans l'attente d'un jugement (prévenus, placés en détention provisoire) à la fin de l'année civile.

En 2015, celle-ci était estimée à 9019 pensionnaires.

L'état et la structure de cette population est examinée dans la section qui suit.

V.3.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION CARCERALE

V.3.1.1. Analyse de l'état de la population carcérale

a) Répartition de la population carcérale selon le sexe

Au 31 décembre 2015, la population carcérale du Sénégal est majoritairement composée d'individus de sexe masculin, soit 8707 détenus (96,5%) contre 312 pensionnaires de sexe féminin (3,5%).

Tableau V-3 : Répartition de la population carcérale par sexe en 2015 et évolution par rapport

sexe	2014		2015		Variation annuelle	Accroissement (%)
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%		
Homme	8135	96,7	8707	96,5	+572	7,0
Femme	284	3,3	312	3,5	+28	9,9
ENSEMBLE	8419	100	9019	100	600	7,1

Source : DAP, 2015

Par rapport à 2014, l’effectif de la population carcérale s’est accru de l’ordre de 7,1%, passant ainsi de 8419 pensionnaires à 9019, soit 600 détenus de plus. Cependant, cette dynamique a été, en valeur relative, légèrement plus forte chez les femmes.

Toutefois, il faut noter que l’effectif de la population carcérale n’est pas demeuré stable au cours de l’année : il a connu des fluctuations constantes aussi bien dans son stock que dans la nature des détenus, comme le montre le tableau 6.5 suivant.

b) Évolution des effectifs carcéraux au cours de l’année

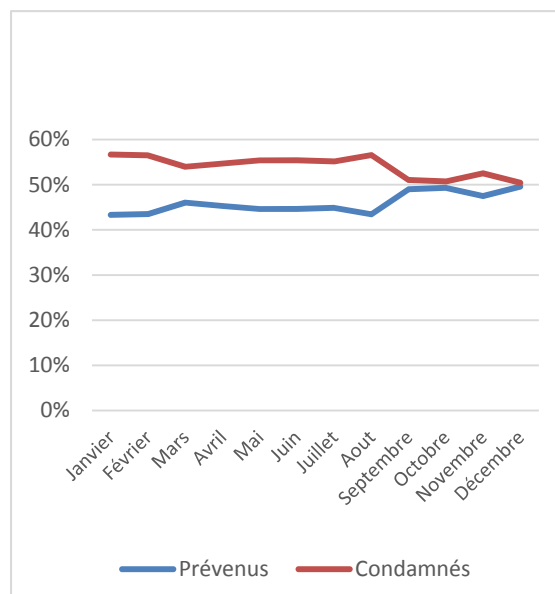
Entre le mois de janvier et celui d’aout, la population carcérale reste en majorité constituée de condamnés. A partir du mois de septembre, on assiste à une tendance à l’équilibre dans les 2 catégories de détenus du fait de l’augmentation plus marquée du nombre de prévenus.

Tableau V-4 : Evolution mensuelle de la population carcérale selon le type de détenu, en 2015

MOIS	Prévenus	Condamnés	Total	Variation mensuelle (m)-(m-1)
Janvier	3756	4913	8669	-
Février	3861	5015	8876	207
Mars	3979	4667	8646	-230
Avril	3972	4794	8766	120
Mai	3993	4956	8949	183
Juin	3993	4956	8949	0
Juillet	4003	4921	8924	-25
Aout	3984	5188	9172	248
Septembre	4544	4735	9279	107
Octobre	4848	4986	9834	555
Novembre	4703	5202	9905	71
Décembre	4472	4547	9019	-886
MOYENNE	4176	4907	9082	350

Source : DAP, 2015

Graphique V-1 : Evolution mensuelle de la composition (en %) de la population carcérale



La population carcérale a enregistré des entrées importantes entre le mois de janvier et celui de février (+230), sur la période de mars à la fin du mois de mai et durant la période allant du mois d'août à novembre, avec un fort contingent (+555) de pensionnés admis durant le mois d'octobre dont plus de la moitié (304) étaient des prévenus.

En revanche, les sorties de prison ont été importantes entre le mois de février et mars (-230) et, plus particulièrement, entre le mois de novembre et celui de décembre où on a assisté à une libération importante de détenus (-886) dont 74% (soit 655 individus) de condamnés grâciés.

c) Évolution de la population pénale au cours de la décennie 2005-2015

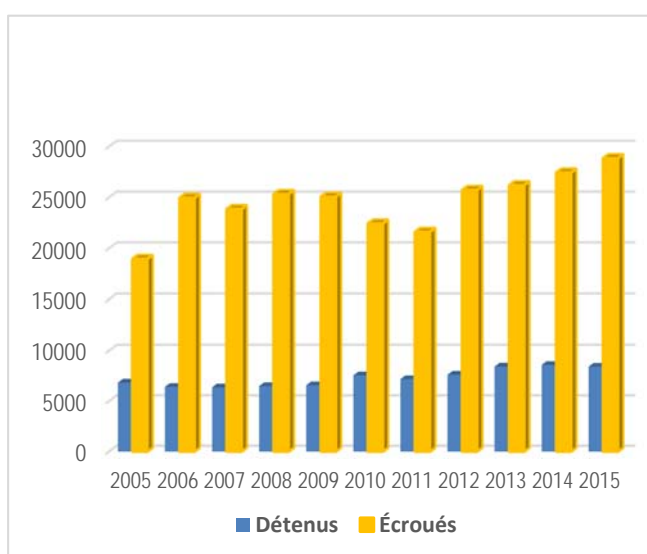
Au cours de la période 2005 - 2015, la structure de la population carcérale reste fondamentalement marquée par la prédominance des écroués dont la proportion se situe entre 75% et 80%, soit au moins 3 détenus sur 4. Le graphique ci-dessous en donne une illustration.

Tableau V-5 : Evolution des effectifs de la population pénale au cours de 2005 à 2015

ANNEE	Effectif carcéral	Écroués	Population pénale
2005	6833	18955	25788
2006	6417	24956	31373
2007	6363	23853	30216
2008	6487	25327	31814
2009	6577	25058	31635
2010	7550	22430	29980
2011	7179	21606	28785
2012	7611	25726	33337
2013	8428	26189	34617
2014	8419	27439	35858
2015	9019	28844	37863
Moyenne	7314	24580	31894

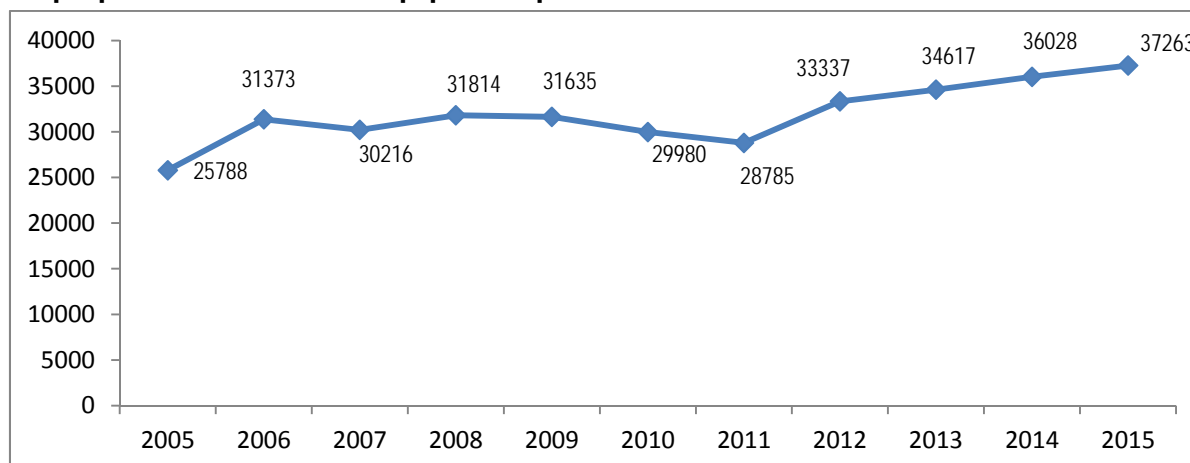
Source : DAP, 2015

Graphique V-2 : Structure de la population pénale selon le type de détenus de 2005 à 2015



Sur la période, la population pénale a connu une évolution en hausse, avec un taux de progression moyen de 44%, soit une variation annuelle moyenne de l'ordre de 4,5%.

Cette évolution reste marquée une certaine irrégularité avec des baisses observées en 2007 et sur la période 2008 à 2011 et de fortes poussées en 2006 (+21,7%) et en 2012 (+15,8%), année à partir de laquelle la population carcérale amorce une hausse continue jusqu'en 2015. Ce phénomène est bien reflété dans le graphique ci-dessus.

Graphique V-3 : Évolution de la population pénale au cours des 10 dernières années

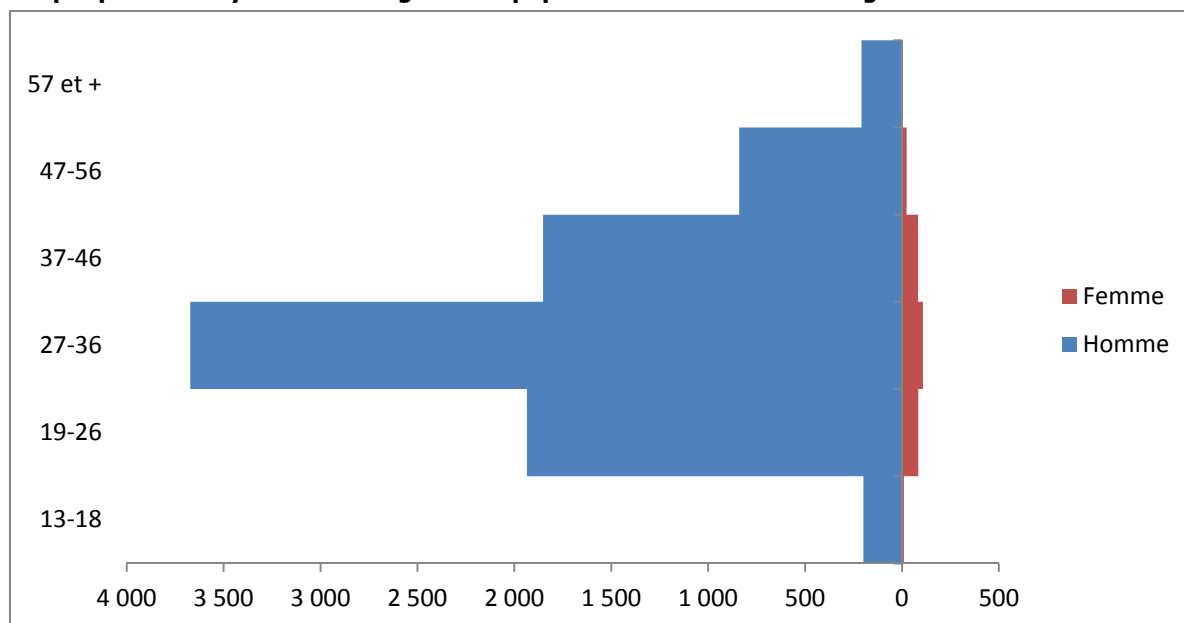
Source : DAP, 2015

V.3.1.2. Analyse de la structure par âge et sexe de la population carcérale

La population carcérale est essentiellement composée de jeunes adultes. En effet, les deux tiers de cette population ont moins de 37 ans. On note une faible présence de détenus d'âge avancé (plus de 60 ans, soit 2,4% de la population carcérale de même que les pensionnaires d'âge mineur, i.e. dont l'âge est compris entre 13 et 18 ans). Il faut noter que la mise en détention d'individus mineurs se fait à titre exceptionnel. Cette cible étant le plus souvent référée dans des centres d'accueils spécialisés pour mineurs (CAOMI)

En ce qui concerne la répartition par sexe des détenus, on relève qu'au moins 9 détenus sur 10 sont de sexe masculin. La population féminine détenue dans les prisons représente 3,5% de la population carcérale (soit en moyenne 1 femme parmi 29 détenus) ; leur moyenne d'âge se situe aux alentours de 28 ans avec de minima notés à 16 ans pour la plus jeune détenue et 56 ans pour la plus âgée d'entre elles (cf. pyramide ci-dessous).

Graphique V-4 : Pyramide des âges de la population carcérale du Sénégal



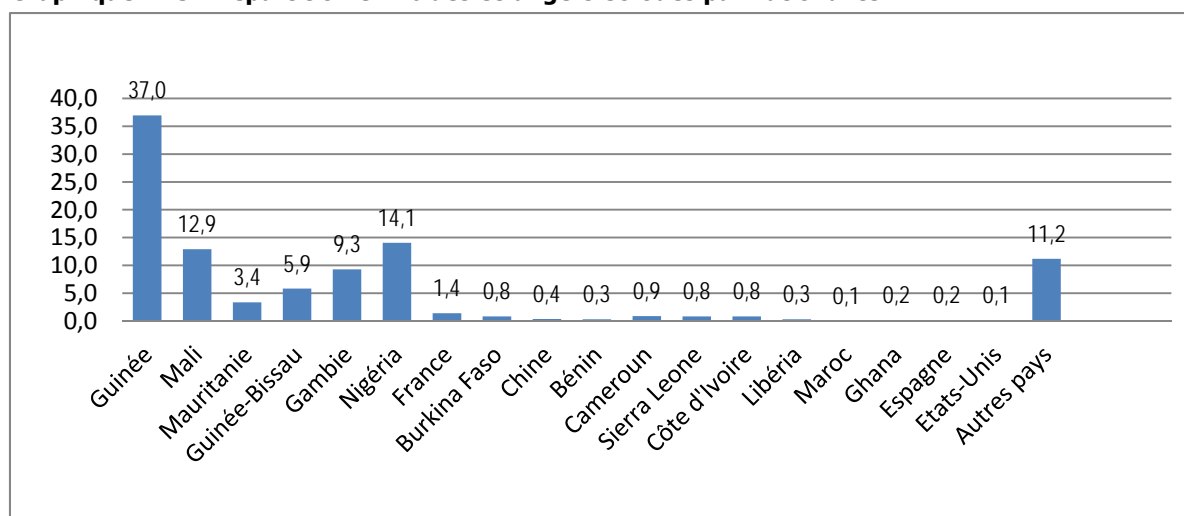
Source : DAP, 2015

V.3.2. ANALYSE DESCRIPTIVE DES PERSONNES ECROUEES

V.3.2.1. Personnes écrouées et nationalité

Au Sénégal, il a été dénombré en 2015, 1572 écroués étrangers. Parmi eux, 37,0% étaient de nationalité guinéenne. Les autres nationalités sont : les nigériens (14,1%), les maliens (12,9%), les gambiens (9,3%), les bissau-guinéens (5,9%), les mauritaniens (3,4%) et les français (1,4%).

Graphique V-5 : Répartition en % des étrangers écroués par nationalité

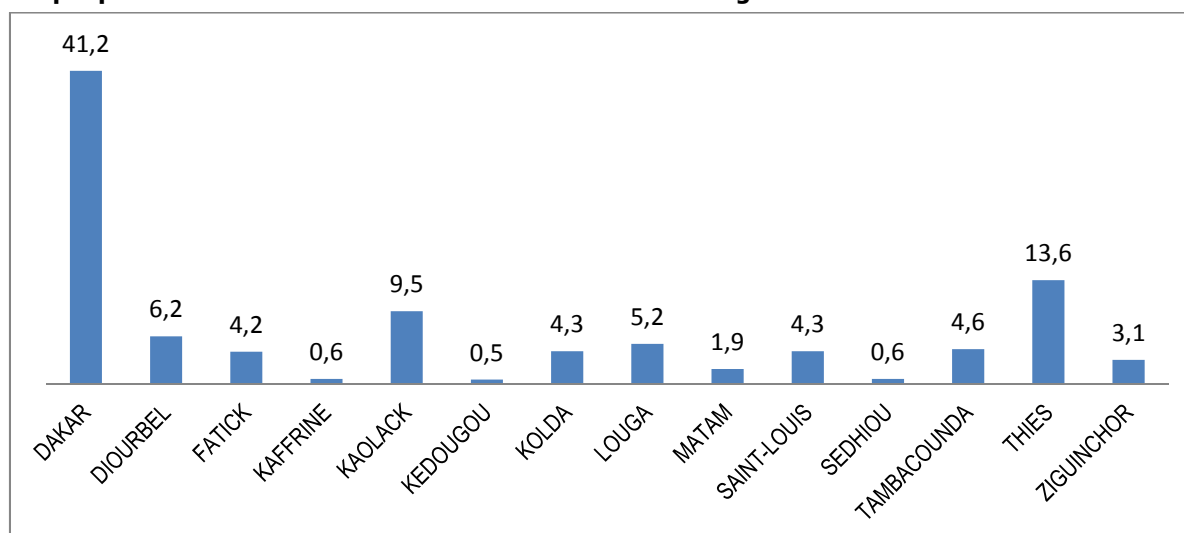


Source : DAP, 2015

V.3.2.2. Population carcérale et région d'incarcération

Plus de la moitié de la population carcérale (54,8%) est concentrée dans les pénitenciers des régions de Dakar (41,2%) et de Thiès (13,6%). Les régions de Kaolack et de Diourbel suivent en troisième et quatrième position avec respectivement 9,5% et 6,2% de l'effectif carcéral abrité. Viennent ensuite, les régions de Louga (5,2%) et de Saint-Louis (4,3%).

Graphique V-6 : Distribution de l'effectif carcéral selon la région

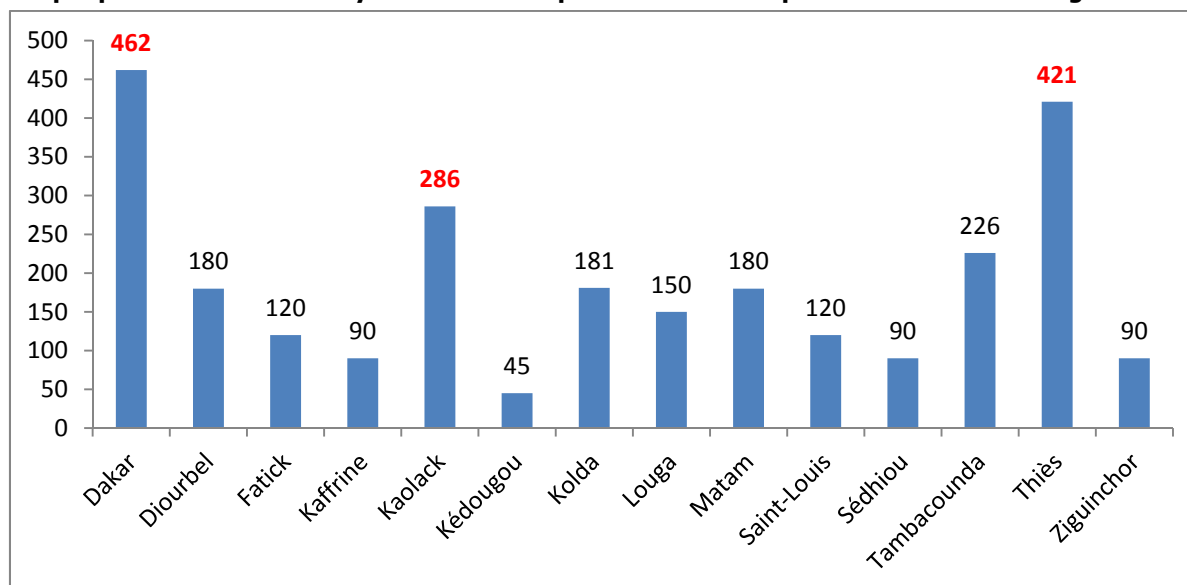


En 2015, le nombre moyen d'incarcérés par établissement pénitentiaire est de 244 individus. Cette moyenne est largement dépassée dans les régions de Dakar (462), Thiès (421) et de Kaolack (286).

Les régions de Kédougou, Sédhiou, Kaffrine et de Ziguinchor affichent les taux de concentration les plus faibles (moins de 100 détenus par établissement).

Les autres régions restantes présentent une situation proche de la moyenne ou n'excédant pas 200 détenus par établissement ; c'est le cas notamment des régions de Tambacounda (226), Kolda (181), Matam (180) Diourbel (180), Louga (150) et de Saint-Louis (120).

Graphique V-7 : Nombre moyen d'incarcérés par établissement pénitentiaire selon la région



Source : DAP, 2015

V.3.2.3. Personnes écrouées et types d'infractions

En 2015, « le vol et le recel » (35,5%) ainsi que « la détention, l'usage et le trafic de drogue » (25,5%) représentent plus de la moitié (61,0%) des infractions commises par les personnes écrouées au Sénégal. « L'escroquerie et l'abus de confiance » suivent avec 10,1% des infractions commises, « les coups et blessures volontaires » (8,4%) et les autres types d'infractions (7,7%).

Tableau V-6 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction

Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage	2014
Vol et recel	10252	35,5	16,7
Détention, usage-trafic de drogue	7357	25,5	5,0
Escroquerie-abus de confiance	2923	10,1	9,1
Coups et blessures volontaires	2419	8,4	19,0
Menaces-violences-voies de faits-injures	833	2,9	3,9
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	821	2,8	
Homicide volontaire ou involontaire	765	2,7	1,0
Vagabondage et mendicité	285	1,0	
Outrage et rébellion	270	0,9	1,5
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	196	0,7	18,8
Meurtre-assassinat-parricide	163	0,6	0,9
Débit de boisson	88	0,3	
Fraude	97	0,3	
Infanticide-avortement	65	0,2	4,0
Détournement deniers publics	40	0,1	
Évasion et tentative	32	0,1	
Terrorisme	18	0,1	
Autres	2220	7,7	
TOTAL	28844	100,0	

Source : DAP, 2015

Par rapport au profil de l'année 2014, on relève une exacerbation de la part du vol et du recel dont la proportion a plus que doublé en 2015 (35,5% contre 16,7%) de même que la part des détentions pour usage de drogue qui a été multipliée par plus de 5 (soit 25,5% contre 5% en 2014). On note aussi une accentuation de la proportion des cas d'homicide (2,7% contre 1%) ainsi que l'apparition de nouveaux motifs comme les cas de détournement de deniers publics et des cas d'incarcération pour cause de terrorisme.

En retour, on relève une atténuation des cas de prostitution et de non-respect des normes sanitaires dont la proportion est passée de 18,6% à moins de 1%. La prévalence des cas d'incarcération pour coups et blessures a chuté de plus de la moitié, passant de 19% à 8,4% et les cas d'infanticide et d'avortement se sont considérablement réduits (4% contre 0,2% en 2015). Enfin, les cas de menaces et violences ont vu leur intensité se réduire de 1%, passant de 3,9% en 2014 à 2,9% en 2015.

Ces motifs d'incarcération peuvent être variables selon le sexe du détenu ou selon sa nationalité.

V.3.2.4. Personnes écrouées de sexe féminin et type d'infraction

En 2015, les femmes incarcérées l'ont été plus pour des raisons liées aux « coups et blessures volontaires » (26,9%), au « vol et au recel » (16,7%), à la prostitution et notamment à la non détention « de carnet sanitaire et social ou au proxénétisme » (13,0%). L'« escroquerie-abus de confiance » (12,3%) figure à la 3ème place des infractions commises tandis que la détention, l'usage et le trafic de drogue reste, en importance, la 5ème cause d'incarcération des femmes (soit 8,8% des cas). On relève aussi des cas de menaces, de voies de faits et d'injures (5,3%) parmi les infractions les plus courantes ainsi que des cas d'infanticide ou d'avortement (4,4%) qui arrivent au 7ème rang des griefs.

Tableau V-7 : Répartition des personnes écrouées de sexe féminin selon le type d'infraction

Infractions commises	Nombre de cas	2015 (%)	2014 (%)
Coups et blessures volontaires	358	26,9	19.0
Vol et recel	223	16,7	16.7
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	173	13,0	18.8
Escroquerie-abus de confiance	164	12,3	9.1
Détention, usage-traffic de drogue	117	8,8	5.0
Menaces-violences-voies de faits-injures	70	5,3	3.9
Infanticide-avortement	58	4,4	4.0

Infractions commises	Nombre de cas	2015 (%)	2014 (%)
Débit de boisson	47	3,5	6.2
Outrage et rébellion	25	1,9	1.5
Fraude	10	0,8	0.0
Meurtre-assassinat-parricide	8	0,6	0.9
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	5	0,4	
Terrorisme	3	0,2	
Détournement deniers publics	2	0,2	
Homicide volontaire ou involontaire	2	0,2	1.0
Vagabondage et mendicité	2	0,2	
Autres	66	5,0	13.9
TOTAL	1333	100,0	100.0

Source : DAP, 2015

Par rapport à l'année 2014, on note une augmentation de la population féminine écrouée dont les effectifs sont passés de 1000 à 1333 (soit une hausse de 33,3%). L'ordre d'importance n'a pas varié pour les principales infractions commises par ces dernières, excepté pour le délit de « débit de boisson » qui constitue la 8ème cause d'incarcérations des femmes en 2015 alors qu'en 2014, elle arrivait au 5ème rang des infractions commises.

Dans cette dynamique, on relève une augmentation du niveau d'intensité pour les infractions comme les « coups et blessures » (+ 7,9 points), les cas d'escroquerie, et d'abus de confiance (+3), la détention et l'usage de drogue (+1,8), entres autres. En retour, on a observé un recul d'intensité pour la prostitution sans détention de carnet sanitaire (-5,8 points) et pour les délits de débit de boissons (-2,7 points), ce qui a contribué au recul de l'importance de cette infraction en 2015.

V.3.2.5. Personnes écrouées de nationalité étrangère et type d'infraction

En 2015, plus de la moitié des infractions commises par les écroués étrangers sont constituées de vols et recels (27,2%), de détention, usage et de trafic de drogue (26,7%). L'escroquerie et l'abus de confiance représentent 12,4% des cas d'infractions commises.

Tableau V-8 : Répartition des personnes écrouées de nationalité étrangère selon le type d'infraction

Infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	428	27,2
Détention, usage-traffic de drogue	420	26,7
Escroquerie-abus de confiance	195	12,4
Coups et blessures volontaires	64	4,1
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	52	3,3
Menaces-violences-voies de faits-injures	24	1,5

Infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	18	1,1
Homicide volontaire ou involontaire	18	1,1
Vagabondage et mendicité	16	1,0
Débit de boisson	10	0,6
Outrage et rébellion	8	0,5
Meurtre-assassinat-parricide	3	0,2
Évasion et tentative	3	0,2
Infanticide-avortement	2	0,1
Détournement deniers publics	1	0,1
Terrorisme	1	0,1
Autres	309	19,7
TOTAL	1572	100,0

Source : DAP, 2015

V.3.2.6. Mineurs écroués et type d'infraction

Chez les mineurs (13-18 ans) incarcérés, les infractions les plus courantes sont le « *vol et recel* » (55,5%), la « *détention, usage-traffic de drogue* (19,6%) et les « *coups et blessures volontaires* » (10,0%).

Tableau V-9 : Répartition des mineurs écroués selon le type d'infraction

Infractions commises par la population pénale	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Vol et recel	845	55,5
Détention, usage-traffic de drogue	298	19,6
Coups et blessures volontaires	153	10,0
Escroquerie-abus de confiance	29	1,9
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	74	4,9
Infanticide-avortement	3	0,2
Meurtre-assassinat-parricide	13	0,9
Homicide volontaire ou involontaire	7	0,5
Menaces-violences-voies de faits-injures	18	1,2
Outrage et rébellion	5	0,3
Vagabondage et mendicité	37	2,4
Fraude	7	0,5
Terrorisme	1	0,1
Autres	33	2,2
TOTAL	1523	100,0

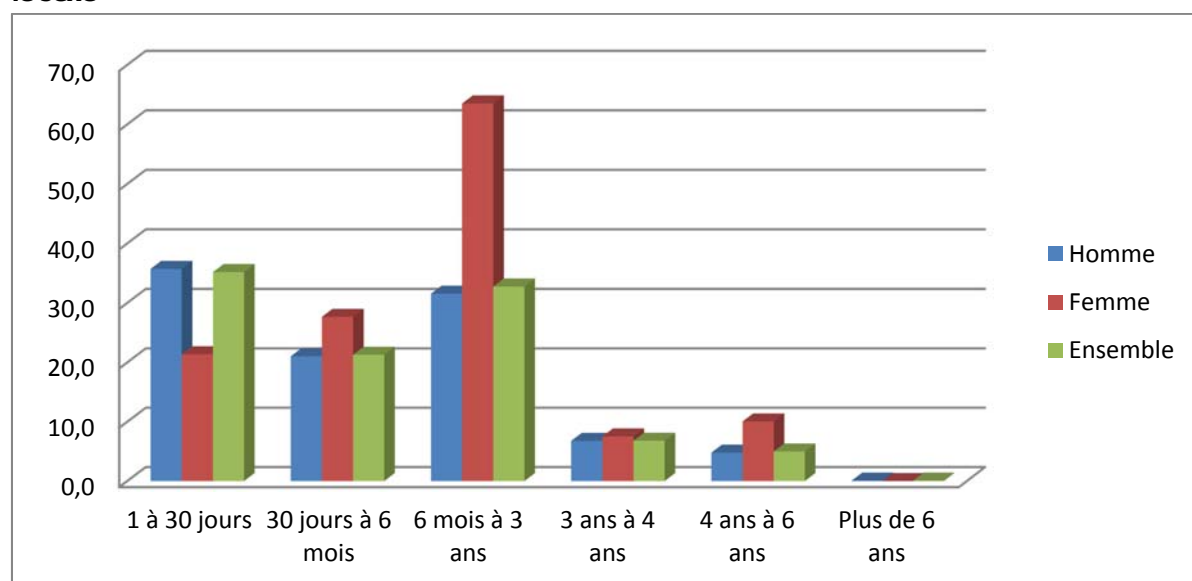
Source : DAP, 2015

V.3.2.7. Population carcérale et durée de détention

a) Distribution des détenus provisoires et durée de détention

La peine d'emprisonnement la plus observée chez les personnes détenues provisoirement, est celle qui ne dépasse pas 30 jours (35,2%) Plus particulièrement, chez les hommes (35,7%). En revanche, chez les femmes, cette durée est beaucoup plus élevée et va de 6 mois à 3 ans (63,5%).

Graphique V-8 : Répartition en pourcentage des détenus provisoires par durée de détention selon le sexe

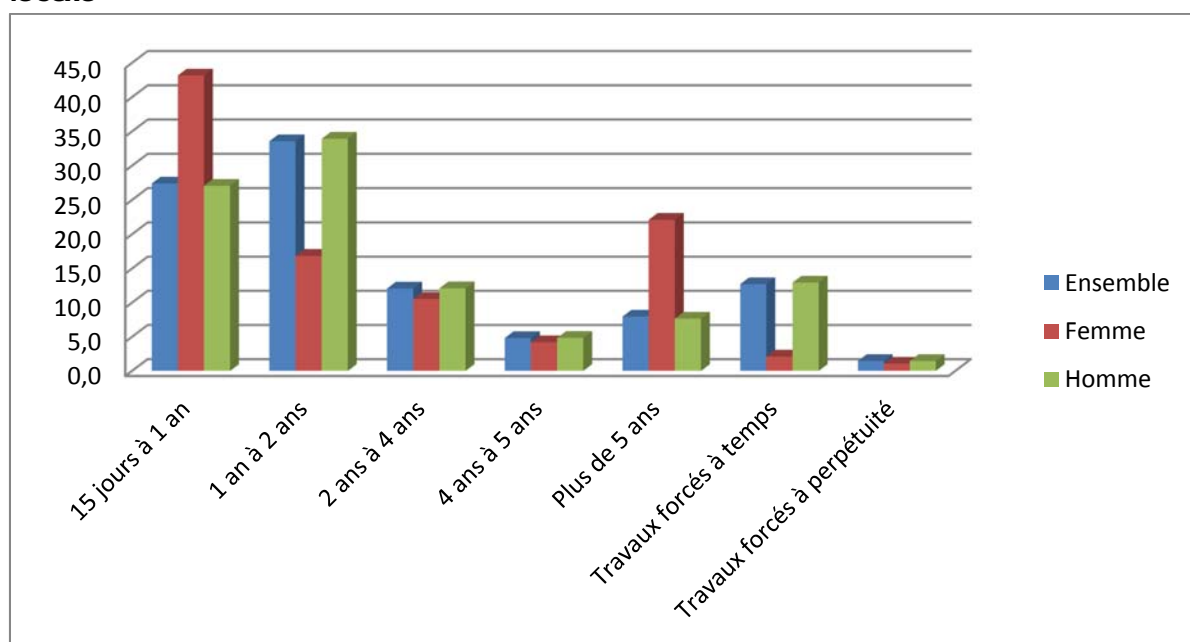


Source : DAP, 2015

b) Distribution des détenus condamnés par durée de détention

La condamnation est précédée d'une période de détention provisoire qui couvre l'instruction. Par ailleurs, la gravité de l'infraction détermine la durée de détention pour toute condamnation. Pour l'ensemble des condamnations, la durée de détention la plus fréquente est de « 1 an à 2 ans » : (33,6%) des cas. Elle est suivie des détentions de « 15 jours à 01 an » : (27,4%). Toutefois, la durée de détention varie selon le sexe. Elle est plus accentuée chez les femmes pour les durées de détention de « 15 jours à 1 an » (43,2%) et de plus de 5 ans (22,1%). Par contre, chez les hommes condamnés, les durées de détention de « 01 an à 2 ans » (33,9%) et de « 15 jours à 01 an » (27,1%) sont plus récurrentes.

Graphique V-9 : Répartition en pourcentage des détenus condamnés par durée de détention selon le sexe



Source : DAP, 2015

V.4. ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE PENALE

L'expression « démographie pénale » a un sens beaucoup plus large que celle de « démographie carcérale », ou « démographie pénitentiaire ». A cet effet, la situation et les indicateurs de la population pénale permettent de mieux analyser la dynamique et d'évaluer l'ampleur de la délinquance.

V.4.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION PENALE

- *Taux d'accroissement*

La population pénale est passée de 35858 individus en 2014 à 37863 individus en 2015 ; soit un taux d'accroissement de 5,6%.

- *Taux brut de mortalité*

En 2015, 38 cas de décès sous écrou ont été enregistrés. Ainsi, le taux global de mortalité sous écrou est estimé à 10,4 pour 10000 détenus. Il a baissé d'environ 4 points par rapport à 2014

V.4.2. NIVEAU DES INDICATEURS DE DEMOGRAPHIE PENALE

- **Taux d'encadrement des détenus**

Le taux d'encadrement des détenus par le personnel de surveillance est obtenu en rapportant le nombre de détenus à une date donnée au nombre de surveillants à la même date (nombre de détenus par surveillant). Avec un effectif carcéral de 9019 détenus et pour 940 surveillants, le taux d'encadrement s'établit à 10 détenus en charge pour un surveillant de prison.

- **Taux d'évasion**

Le taux annuel d'évasion est le rapport entre le nombre d'évasions recensées pour une année donnée et le nombre moyen de détenus dans l'année. A cet effet, à l'instar des autres incidents qui se produisent en cours de détention, les évasions font l'objet d'un comptage permanent effectué par l'administration pénitentiaire. Ainsi 41 évasions ont été enregistrées au cours de l'année 2015. Avec un nombre moyen de 9082 détenus, le taux d'évasion est estimé à 4,5‰. Ce taux a connu une légère hausse par rapport à 2014 ; il est passé de 3,4‰ à 4,5‰.

- **Proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées en 2015**

Elle se trouve en état de récidive, toute personne déjà condamnée dans le passé et libérée qui commet à nouveau une infraction susceptible de la sanctionner d'une peine plus lourde que celle normalement applicable. Sur les 28844 personnes écrouées en 2015, 5320 sont des récidivistes, soit une proportion de 18,4%.

- **Taux d'entrées en détention avant condamnation définitive par habitant**

Cet indicateur est un indice de flux qui mesure la fréquence d'un événement renouvelable. En 2015, le taux d'entrée en détention avant condamnation définitive est estimé à 32 détenus pour 100 000 habitants, soit une hausse de 3 points par rapport à l'année 2014 (29 détenus sur 100000 habitants).

- **Taux de détenus sans condamnation définitive par habitant**

Ce taux représente la proportion de détenus sans condamnation définitive dans l'ensemble de la population. Le taux de détenus sans condamnation définitive est

évalué à 31 détenus pour 100 000 habitants soit une augmentation de 3 points par rapport à l'année 2014 (28 détenus pour 100000 habitants).

- ***Taux d'entrées en détention par habitant***

La nature de cet indicateur de flux dont les unités de compte au numérateur (événements renouvelables : les entrées) et au dénominateur (les individus qui constituent la population susceptible de connaître l'événement) sont différentes, impose en toute rigueur, la nécessité d'enlever du dénominateur les moins de 13 ans qui, au Sénégal, ne peuvent pas être mis en détention.

Au total, 28844 entrées en détention ont été recensées dans le milieu carcéral sénégalais. Le nombre d'habitants âgés de plus de 13 ans est estimé à 8 746 350 individus en 2014 et à 9 018 609 individus en 2015, soit une population moyenne de 8 882 480. Ainsi, le taux d'entrées en détention par habitant s'élève à 325 détenus pour 100 000 habitants. Il a connu une hausse de 6,4 points entre 2014 et 2015.

- ***Taux de détention par habitant***

Le taux de détention est un indice de stock qui représente, la proportion de détenus dans l'ensemble de la population du pays. En 2015 le taux de détention est de 62,8 pour 100 000 habitants. Comparativement à 2014, ce taux a augmenté de 2,3 points, passant de 60,5 à 62,8 pour 100 000 habitants.

- ***Taux de détention spécialisé par habitant***

Ce taux ne porte que sur certaines caractéristiques sociodémographiques de détenus tels que le genre. Ainsi, le taux de détention spécialisé pour les hommes (TDH) est de 121,8 et celui pour les femmes (TDF) de 4,3 pour les femmes (TDF) pour 100 000 habitants Ces taux ont connu une augmentation par rapport à ceux de 2014.

- ***Proportion de détenus non encore jugés***

Cet indicateur représente la proportion de détenus non encore jugés dans la population carcérale. Cet indice de stock ne tient pas compte des détenus déjà condamnés en première instance, mais dont la condamnation n'est pas définitive car ils ont utilisé une voie de recours ou sont encore dans les délais pour le faire.

En 2015, la proportion de détenus non encore jugés s'élève à 49,6%, contre 46,5% en 2014, soit une hausse de 3,1 points.

- **Durée moyenne de détention provisoire**

En 2015, la durée moyenne de détention avant condamnation définitive est estimée à près de 2 mois (1,7 mois). La durée moyenne de détention provisoire n'a pas évolué entre 2014 et 2015.

- **Durée moyenne de détention**

En 2015, les personnes entrées en détention s'élèvent à 28844. La durée moyenne de détention est d'environ 4 mois (3,8 mois).

- **Coefficient de surreprésentation d'une sous-population**

Le coefficient de surreprésentation est obtenu en décomposant la population carcérale à une date donnée en deux sous-populations, les hommes d'une part et les femmes d'autre part. Ainsi, le coefficient de surreprésentation des hommes sur les femmes est de 28,3 et celui des femmes sur les hommes ne représente que 0,04.

Tableau V-10 : Résumé des indicateurs de la démographie pénale au Sénégal en 2015

INDICATEURS	NIVEAU DE L'INDICATEUR
Taux d'accroissement en %	5,6
TBM p. 10000	10,4
Taux d'encadrement des détenus	10,0
Taux d'évasion p. 1000	4,5
Proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées en %	18,4
Taux d'entrées en détention avant condamnation définitive par habitant p. 100000	31,6
Taux de détenus sans condamnation définitive par habitant p. 100000	31,1
Taux d'entrées en détention par habitant p. 100 000	324,7
Taux de détention par habitant p. 100 000	62,8
Taux de détention spécialisé par habitant p. 100 000 (Homme)	121,8
Taux de détention spécialisé par habitant p. 100 000 (Femme)	4,3
Proportion de détenus non encore jugés	49,6
Durée moyenne de détention provisoire (en mois)	1,7
Durée moyenne de détention (en mois)	3,85
Coefficient de surreprésentation des hommes en détention "taux de détention spécialisés (TDH /TDF)"	28,3
Coefficient de surreprésentation des femmes en détention "taux de détention spécialisés (TDF /TDH)"	0,04

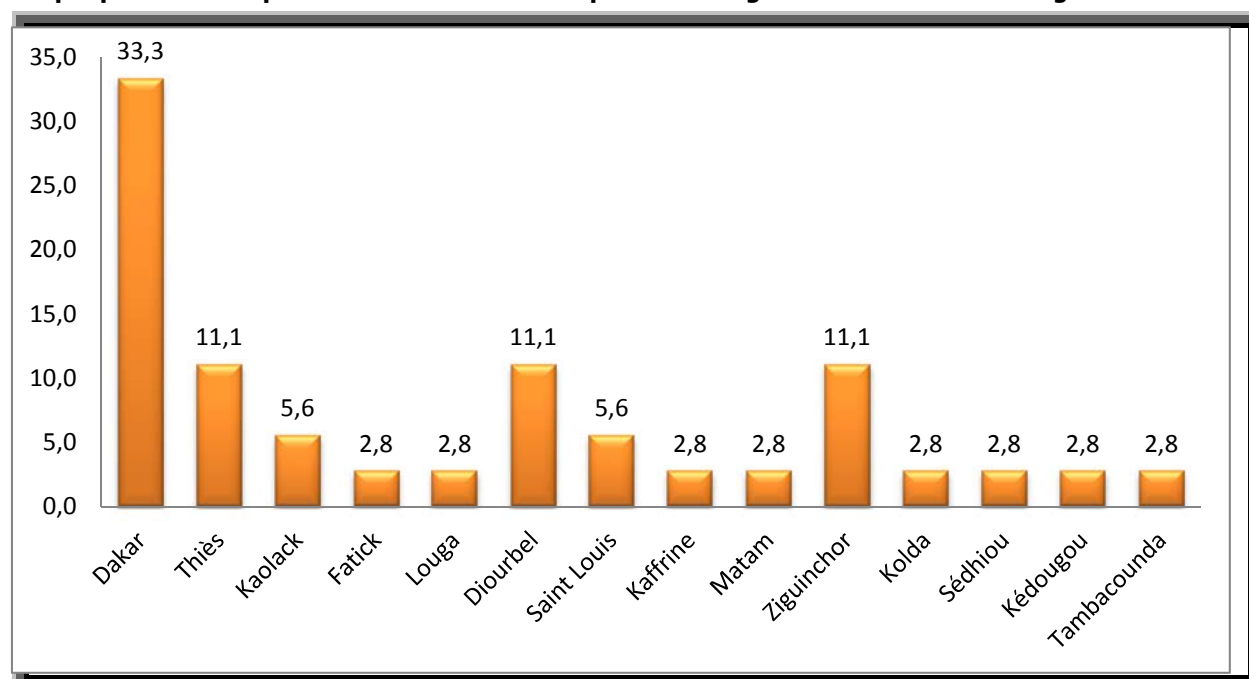
Source : DAP, 2015

V.5. ENCADREMENT ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS EN DIFFICULTES

- *Offre en structures de prise en charge des enfants en difficultés*

Les structures de prise en charge des enfants en difficultés avec la loi sont réparties de façon inégale. En effet, la plupart des structures sont implantées dans les régions de Dakar (33,3%), Thiès (11,1%), Diourbel (11,1%) Ziguinchor (11,1%) Kaolack (5,6%) et Saint-Louis (5,6%) dans une moindre mesure. Elles sont moins présentes dans les autres régions qui n'abritent qu'une seule structure de prise en charge. En effet, dans ces régions, le niveau de desserte en infrastructures d'accueil des enfants en difficulté reste très faible.

Graphique V-10 : Répartition des structures de prise en charge des enfants selon la région



Source : DESPS, 2015

- *Analyse du taux de couverture en structures d'éducation surveillée*

L'analyse du taux de couverture à l'échelle nationale fait état de l'existence d'une (1) structure d'éducation surveillée pour 149277 enfants âgés de 6-21 ans. Cependant, ce niveau de couverture cache des disparités régionales. En effet, c'est dans les régions de Ziguinchor, Kédougou, Fatick et Dakar où on observe les ratios de couverture les plus adéquats.

Tableau V-11 : Ratio de couverture en structures d'éducation surveillée

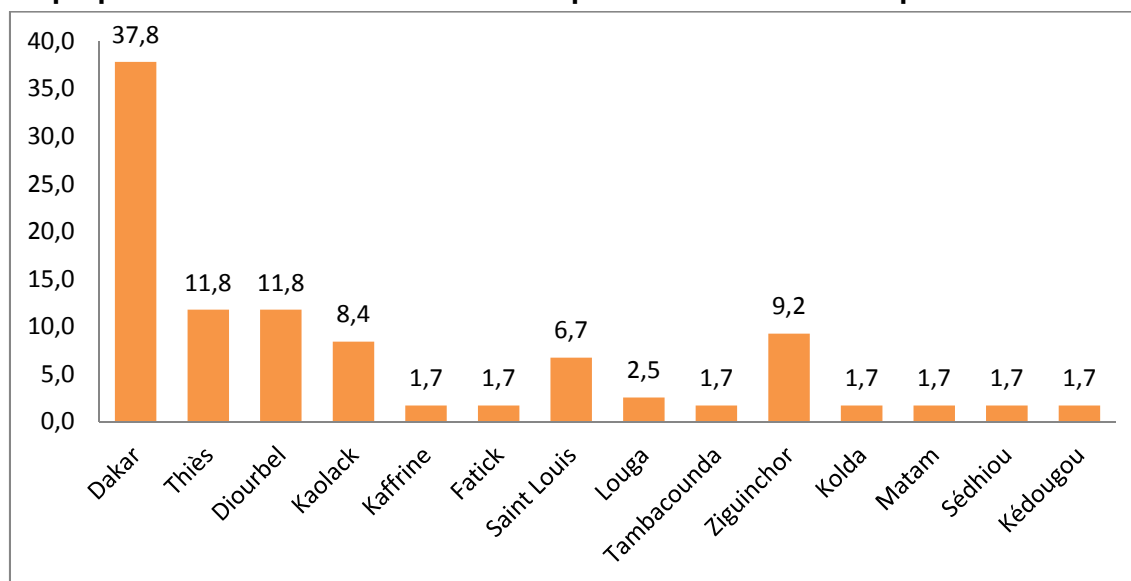
Région	Nombre de structures	Population 6-21ans	Ratio de couverture
Dakar	12	1 038 754	86563
Thiès	4	716 178	179045
Kaolack	2	413 667	206834
Fatick	1	316 676	316676
Louga	1	363 695	363695
Diourbel	4	609 380	152345
Saint Louis	2	371 377	185689
Kaffrine	1	239 591	239591
Matam	1	243 914	243914
Ziguinchor	4	229 510	57378
Kolda	1	285 197	285197
Sédhiou	1	196 595	196595
Kédougou	1	60 552	60552
Tambacounda	1	288 889	288889
SENEGAL	36	5 373 975	149277

Source ANSD, DESPS, 2015

- Répartition du personnel des éducateurs spécialisés selon la région

Le personnel des éducateurs spécialisés est concentré dans les régions de Dakar (37,8%), Thiès (11,8%), Diourbel (11,8%), Ziguinchor (7,9%) et Kaolack (8,4%). A l'inverse, les éducateurs spécialisés sont moins nombreux dans les régions de Kolda Fatick, Kaffrine, Sédhiou, Tambacounda, Louga et Kédougou avec 1,7% chacune.

Graphique V-11 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés selon la région



Source : DESPS, 2015.

La distribution géographique du personnel des éducateurs spécialisés varie en fonction du sexe. Au niveau des régions de Dakar et Thiès, on a plus d'éducateurs spécialisés femmes que d'hommes. Par contre, dans les régions Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor, les éducateurs spécialisés hommes sont plus nombreux que leurs homologues de sexe féminin.

Tableau V-12 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés par région selon le sexe

REGION	Proportion des éducateurs spécialisés (%)		
	Homme	Femme	Les deux sexes
Dakar	25,0	49,2	37,8
Thiès	12,5	11,1	11,8
Diourbel	12,5	11,1	11,8
Kaolack	10,7	6,3	8,4
Kaffrine	0,0	3,2	1,7
Fatick	0,0	3,2	1,7
Saint Louis	7,1	6,3	6,7
Louga	1,8	3,2	2,5
Tambacounda	1,8	1,6	1,7
Ziguinchor	17,9	1,6	9,2
Kolda	1,8	1,6	1,7
Matam	1,8	1,6	1,7
Sédhiou	3,6	0,0	1,7
Kédougou	3,6	0,0	1,7
TOTAL	100	100	100

Source : DESPS, 2015

V.5.1. NIVEAU D'ENCADREMENT DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

L'effectif des enfants pris en charge au niveau des structures d'encadrement s'élève à 4307 individus pour un nombre total de personnel d'éducateur spécialisés de 119, soit un taux d'encadrement de 36 enfants pour un éducateur spécialisé. Le niveau d'encadrement varie d'une région à une autre.

C'est dans les régions de Ziguinchor avec un (1) éducateur spécialisé pour 246 enfants) ; Kolda (un (1) éducateur spécialisé pour 93 enfants), Diourbel un (1) éducateur spécialisé pour 78 enfants), Kédougou un (1) éducateur spécialisé pour 63 enfants) ; Tambacounda un (1) éducateur spécialisé pour 55 enfants) ; Louga et un (1) éducateur spécialisé pour 42 enfants chacune) que l'encadrement des mineurs en difficultés avec la loi est plus élevé. Les autres régions affichent des taux d'encadrement plus ou moins satisfaisant avec Sédhiou en tête un (1) éducateur spécialisé pour 4 enfants).

Tableau V-13 : Taux d'encadrement par région des enfants en situation difficile

REGION	Enfants en difficulté	Nombre d'éducateurs spécialisés	Taux d'encadrement
Dakar	1772	45	39
Thiès	468	14	33
Kaolack	295	14	21
Fatick	75	10	8
Diourbel	155	2	78
Kaffrine	15	2	8
Saint Louis	315	8	39
Kolda	280	3	93
Ziguinchor	493	2	247
Sédhiou	45	11	4
Tambacounda	110	2	55
Kédougou	126	2	63
Louga	83	2	42
Matam	75	2	38
SENEGAL	4307	119	36

Source : DEPS, 2015

V.5.2. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

Au niveau national, 40,2% d'enfants de sexe féminin contre 59,8% de sexe masculin sont accueillis dans les structures de prise en charge. A l'échelle régionale, des variations sont observées dans les structures de prise en charge des enfants, notamment les services AEMO et les centres. Ainsi, la prise en charge des enfants est beaucoup plus importante au niveau des régions de Dakar (42,3%), Thiès (10,2%), et Kaolack (8,4%). Alors que, les niveaux de prise en charge les plus faibles sont enregistrés dans les régions Louga et Matam (1,6%), Fatick (1,4%), de Sédhiou (1,3%) et de Kaffrine (0,3%). Mais il faut préciser que le niveau de prise en charge est lié à un effet de taille résultant de la faiblesse des effectifs d'enfants en difficultés dans ces régions.

Tableau V-14 : Proportion d'enfants reçus par région dans les structures de pris en charge selon le sexe

Région	Proportion d'enfants en situation difficile (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	18,7	23,6	42,3
Thiès	4,6	5,6	10,2
Kaolack	1,2	7,2	8,4
Fatick	0,4	1,0	1,4
Diourbel	0,6	2,3	3,0
Kaffrine	0,0	0,3	0,3
Saint Louis	1,8	5,5	7,3

Région	Proportion d'enfants en situation difficile (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Kolda	3,7	3,6	7,3
Ziguinchor	5,0	4,8	9,8
Sédhiou	0,8	0,5	1,3
Tambacounda	0,6	1,4	2,0
Kédougou	1,8	1,8	3,5
Louga	0,4	1,2	1,6
Matam	0,5	1,1	1,6
SENEGAL	40,2	59,8	100,0

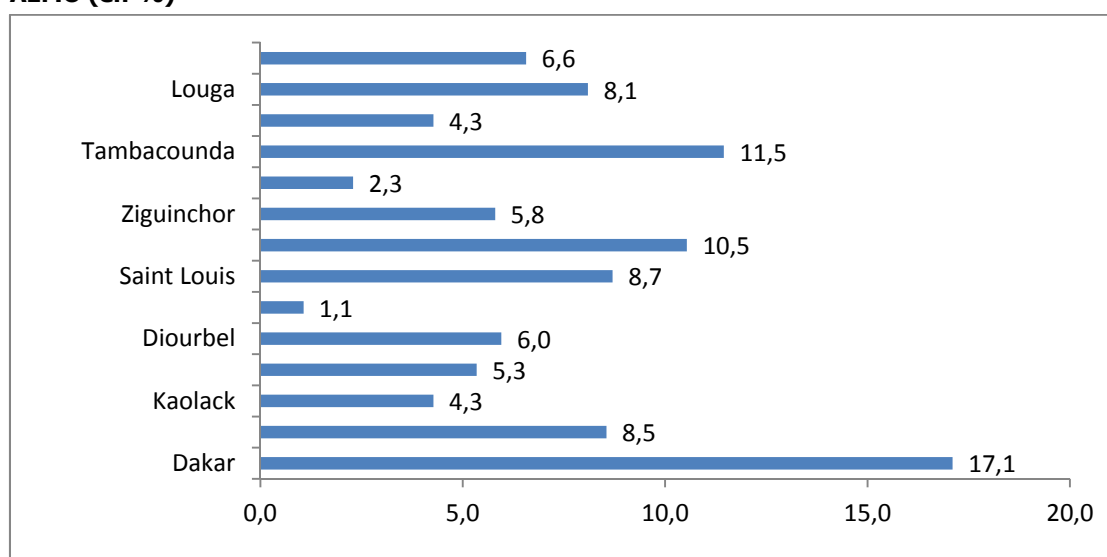
Source : DESPS, 2015

Des variations selon le sexe sont également notées dans la prise en charge des enfants en difficultés. Ainsi, d'une région à une autre, il existe des différences selon le sexe dans la prise en charge des enfants. Dans toutes les régions la prise en charge est en faveur des garçons à l'exception des régions de Kolda, Ziguinchor et Sédhiou.

- **Les enfants en conflit avec la loi (6-18 ans)**

La prise en charge des enfants en conflit avec la loi est plus soutenue dans les régions de Dakar (17,1%), Tambacounda (11,5%), Kolda (10,5%), Saint Louis (8,7%) et Thiès (8,5%). En effet, dans ces régions l'effectif des enfants en conflit avec la loi est plus important, ce qui explique le niveau de prise en charge. La plupart des enfants en conflit avec la loi vivent dans les régions de Dakar, Tamba, Kaolack, Saint Louis et Thiès. Par contre, les autres régions se caractérisent par des niveaux de prise en charge assez faibles.

Graphique V-12 : Répartition par région des enfants en conflit avec la loi accueillis dans les services AEMO (en %)



Source : DESPS, 2015

Si on compare les deux sexes, on note des variations dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi. A ce titre, elle est plus accentuée pour les enfants de sexe féminin dans les régions de Dakar (22,8%), Tambacounda (22,8%), Thiès (12,3%), Kaolack (7,0%) et Louga (8,8%). Tandis que pour leurs homologues de sexe masculin leur prise en charge est plus importante au niveau des régions de Kolda (11,5%), Matam (7,0%) et Saint Louis (9,2%).

Tableau V-15 : Distribution des enfants en conflit avec la loi dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe

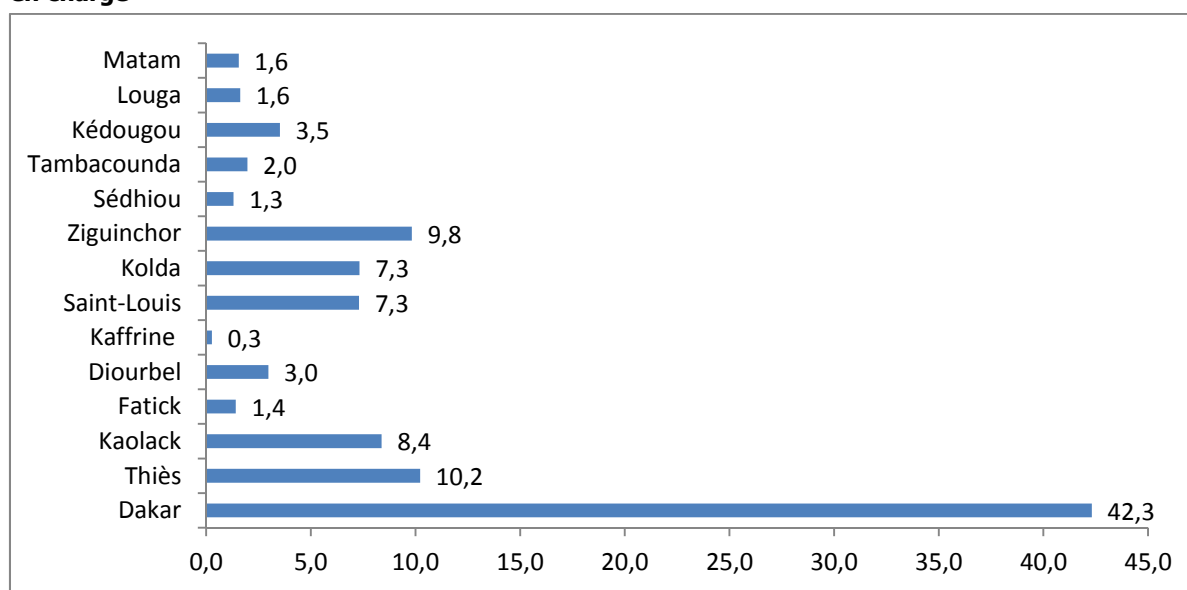
Région	Proportion d'enfants en conflit avec la loi		
	Fille	Garçon	Ensemble
Dakar	22,8	16,6	17,1
Thiès	12,3	8,2	8,5
Kaolack	7,0	4,0	4,3
Fatick	0,0	5,9	5,3
Diourbel	7,0	5,9	6,0
Kaffrine	0,0	1,2	1,1
Saint Louis	3,5	9,2	8,7
Kolda	0,0	11,5	10,5
Ziguinchor	7,0	5,7	5,8
Sédhiou	3,5	2,2	2,3
Tambacounda	22,8	10,4	11,5
Kédougou	3,5	4,3	4,3
Louga	8,8	8,0	8,1
Matam	1,8	7,0	6,6
SENEGAL	100,0	100,0	100,0

Source : DESPS. 2015

- *Les enfants en danger (6-21 ans)*

Les enfants en danger regroupent à la fois les enfants sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) et les enfants sans Ordonnance de Garde Provisoire (OGP). Les régions de Dakar (52,3%), Thiès (10,2%), Ziguinchor (9,8%), Kaolack (8,4%) et Kolda (7,3%) et Saint Louis (7,3%) se distinguent par le niveau relativement élevé de prise en charge des enfants en danger. Cette situation est la conséquence de l'importance du nombre d'enfants en danger dans ces régions. Cependant, les autres régions abritant moins de mineurs en danger se distinguent par la faiblesse de la prise en charge des enfants en danger.

Graphique V-13 : Proportions régionales d'enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge



Source: DESPS, 2015

Selon le sexe, des différences sont notées dans la prise en charge des enfants en danger à l'échelle régionale. Sous ce rapport, il faut mentionner que la prise en charge selon le sexe est plus discriminatoire au niveau des régions de Kaolack (12,0% pour les garçons contre 3,0% pour les filles) et de Dakar (39,5% pour les garçons contre 46,4% chez les filles).

Tableau V-16 : Distribution des enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe

Régions	Proportion d'enfants en danger (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	46,4	39,6	43,0
Thiès	11,5	9,3	10,4
Kaolack	3,0	12,0	7,5
Fatick	1,1	1,6	1,4
Diourbel	1,6	3,9	2,7
Kaffrine	0,0	0,4	0,2
Saint- Louis	4,5	9,2	6,8
Kolda	9,2	6,1	7,6
Ziguinchor	12,5	8,0	10,3
Sédhiou	2,0	0,8	1,4
Tambacounda	1,5	2,3	1,9
Kédougou	4,4	2,9	3,7
Matam	1,1	2,0	1,5
Louga	1,2	1,8	1,5
TOTAL	100	100,0	100,0

Source : DESPS, 2015

CONCLUSION

La situation judiciaire est marquée pour l'année 2015 par une hausse de l'effectif carcéral par rapport à l'année 2014. Elle est constituée dans sa grande majorité par des détenus de sexe masculin, âgés de moins de 40 ans. La population carcérale se caractérise également par la variation des durées de détention selon le sexe. Les détenus carcéraux étrangers sont dans leur grande majorité originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les motifs d'incarcération varient selon le statut. Les niveaux des indicateurs de démographie pénale sont assez élevés dans l'ensemble. Certains comme : la densité carcérale et le taux d'encadrement des détenus montrent que la situation de la démographie pénale s'écarte des normes requises pour un bon traitement des détenus.